

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
862^e RÉUNION
23 JUILLET 2019
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR. (DCCCLXII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 862^e réunion, tenue le 23 juillet 2019, à une séance publique qui avait pour thème : « *violence sexuelle dans les conflits armés en Afrique* ».

Le Conseil a pris note de l'allocution liminaire faite par le Représentant permanent de la République togolaise auprès de l'UA, S.E. Sebade Toba, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de juillet 2019. Le Conseil a également pris note de la communication faite par le Commissaire à la paix et à la sécurité, S.E. l'Ambassadeur Smail Chergui, lu en son nom par le Directeur par intérim du Département Paix et Sécurité, Dr. Alhaji Sarjoh Bah; ainsi que les déclarations de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies (RSSG) et chef du Bureau des Nations unies auprès de l'UA (UNOAU), Madame Hannah Tetteh, et de la Ministre de la promotion de la femme et des droits de l'homme du Gouvernement de la République République de Somalie, S.E Mme Deqa Yasin Hag Yusuf.

Le Conseil s'est félicité des présentations faites par l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Mme Bineta Diop, et de la RSSG sur la violence sexuelle, S.E. Pramila Patten. Le Conseil a également pris note de toutes les communications faites par les représentants des États membres, des partenaires de l'UA, des organisations de la société civile (OSC), ainsi que des institutions et organisations internationales.

Le Conseil a rappelé toutes ses décisions et prises de position antérieures sur la violence sexuelle, en particulier le communiqué de presse [PSC/PR/BR.(DCCCLIII)] adopté lors de sa 803^e réunion, tenue le 19 octobre 2018. Le Conseil a également rappelé les résolutions 1325(2000), 2467(2019), 1820(2018), 2331(2016), 2106(2013), 1960(2010) et 1888(2009) du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Conseil a également rappelé la Politique de l'UA sur la conduite et la discipline pour les opérations de soutien à la paix (OSP) de l'UA et la Politique de l'UA sur la prévention et de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels pour les OSP.

Le Conseil a noté avec une profonde préoccupation la persistance de la violence sexuelle liée aux conflits en Afrique, malgré les engagements pris par les États membres pour mettre fin à ce fléau. Le Conseil a également noté que la majorité des auteurs de la violence sexuelle sont des acteurs non étatiques.

Le Conseil a souligné la nécessité pour tous les États membres de signer, de ratifier et d'intégrer pleinement tous les instruments de l'Union africaine et internationaux relatifs à la violence sexuelle dans leur législation.

Le Conseil a souligné l'importance pour les États membres d'adopter des politiques de tolérance zéro et de transformer la culture de l'impunité en une culture de justice et de reddition de comptes à travers des poursuites cohérentes et efficaces pour les crimes de violence sexuelle, indépendamment du statut ou du rang des auteurs. Dans le même contexte, le Conseil a souligné l'importance d'encourager l'appropriation nationale et un leadership pour des réponses, durables et compréhensives axées sur les victimes et les survivants, y compris la création de centres d'accueil aux fins de garantir un apaisement et une restauration effectives de la dignité des victimes de la violence sexuelle.

Le Conseil a également souligné l'importance de s'attaquer aux causes profondes fondamentales de la violence sexuelle liée aux conflits, y compris les inégalités structurelles basées sur le sexe. Dans le même contexte, le Conseil a souligné l'importance d'assurer l'inclusion des femmes dans les forces de défense et de sécurité nationales et de leur déploiement dans les opérations de soutien à la paix, ainsi que de leur participation effective aux processus de paix.

Le Conseil a souligné l'importance d'une formation régulière au renforcement des capacités dans la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits, en particulier pour les acteurs nationaux du secteur de la justice et de la sécurité. Le Conseil a en outre souligné l'importance d'encourager la coopération régionale en termes de partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits.

Le Conseil a encouragé tous les États membres à adopter des cadres juridiques larges et progressistes reflétant une large compréhension de la violence sexuelle, y compris contre les hommes et les garçons, ainsi que les droits des enfants conçus à la suite de viols perpétrés en temps de guerre, et à engager le dialogue avec les chefs religieux et traditionnels afin d'aider à modifier les normes sociales néfastes, qui font taire les victimes et protègent les coupables.

Le Conseil a félicité tous les États membres qui ont déjà adopté leurs plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui constitue le cadre permettant la participation des

femmes aux processus de paix, et a réitéré son appel aux États membres ayant des plans d'action nationaux à faire un rapport annuel utilisant le cadre de résultats continental de l'UA sur le suivi et l'élaboration de rapports sur la mise en œuvre de l'Agenda sur les femmes, la paix et la sécurité. Dans le même contexte, le Conseil a encouragé les autres États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'y atteler sans plus tarder.

Le Conseil a souligné l'importance d'exploiter et de renforcer les plateformes nationales et les réseaux régionaux de femmes sur la paix et la sécurité.

Le Conseil a également encouragé les États membres qui ne l'ont pas encore fait à souscrire aux principes de Kigali sur la protection des civils.

Le Conseil a félicité tous les partenaires de l'UA pour leur soutien continu aux efforts continentaux visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle en Afrique.

Le Conseil a également félicité les organisations de la société civile pour le rôle important qu'elles jouent, non seulement dans le renforcement des capacités des États membres à prévenir, mais également dans le traitement des cas de violence sexuelle et de violence sexiste en général, y compris en soutenant les victimes et les survivants de ce fléau. Le Conseil a en outre félicité l'Envoyée spéciale de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la violence sexuelle pour leurs efforts incessants visant à mettre un terme à la violence sexuelle à l'égard des femmes sur le continent.

Le Conseil a décidé de consacrer une séance publique annuelle à la violence sexuelle liée aux conflits, qui servira de forum annuel pour faire le point des progrès accomplis et des défis rencontrés dans les efforts visant à mettre un terme à la violence sexuelle dans les conflits armés en Afrique.

Le Conseil a décidé de rester activement saisi de la question.

2019-07-23

Peace and Security Council 862nd Meeting 23 July 2019 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security Council (PSC)

African Union Commission

<https://archives.au.int/handle/123456789/6489>

Downloaded from African Union Common Repository